

La Chronique Ablisienne

Le Bulletin municipal d'Ablis

Décembre 2019 N° 181

Edito du Maire

Madame, Monsieur, Chère concitoyenne, cher concitoyen,

La fin de l'année approche et je saisis cette occasion pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël et mes meilleurs vœux de bonne année à venir.

Je vous invite à la présentation des vœux du Maire à la population que j'exprimerai, pour la dernière fois, à mes concitoyens le samedi 11 janvier 2020, à 17h00, à l'Espace Culturel Etincelle.

Cordialement, votre maire
Jean Louis BARTH



Vœux du Maire

En raison du nombre de place limité dans la salle Etincelle et pour la sécurité de tous, nous vous invitons à faire part de votre présence en adressant un mail à :

Etincelle@ablis.fr

en précisant votre nom et le nombre de personnes présentes.

Appel à candidature : Reine d'Ablis 2020

Vous êtes âgée de 16 à 25 ans et domiciliée à Ablis

Vous voulez participer ou vous impliquer dans la vie de votre village et faire perdurer cette tradition.

Vous pouvez déposer votre candidature par mail à l'adresse :

syndicatdinitiativeablis@orange.fr, ou par courrier en le déposant à la Mairie, en précisant vos nom prénom, âge, adresse, études, loisirs ou passions et quelques lignes sur vos motivations. Si vous désirez des renseignements, appelez Francine au :06.98.86.63.25

L' Election se déroulera lors d'une grande soirée le 8 février à l'Etincelle.



Actualités

Village du Père Noël



Pour le plaisir des petits et des grands, les Services Techniques de la Commune mettent en place le Village du Père Noël, sur la Place des Fêtes, durant toute la période de Noël.

Venez le découvrir et déposer vos lettres dans la boîte du Père Noël.

Inscriptions école maternelle

Sont concernés les enfants :

Né(e)s en 2017 ;

Né(e)s en 2016 et 2015 et non scolarisé(e)s sur Ablis cette année.

La procédure d'inscription est la suivante :

Télécharger le dossier d'inscription et la fiche de renseignements sur le site de la mairie,

Compléter ces documents et réunir les pièces demandées,

Contactez l'école au 01 30 59 14 35 pour prendre un RDV avec Audrey GASNOT, la Directrice.

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu à partir du 6 janvier 2020 et jusqu'au 31 mars 2020. Il est impératif de respecter ces délais car l'Inspection d'Académie prendra en compte les effectifs inscrits à cette date pour envisager une éventuelle ouverture de classe à la rentrée 2020.

Ouverture de la Boulangerie pendant les Fêtes

La boulangerie Les Blés d'Or sera exceptionnellement ouverte :

. les lundis 23 et 30 décembre de 7h à 13h.

. ouverte en continu le mardi 24 de 7h à 18h le mardi 31 de 7h à 16h

Puis la boulangerie sera fermée les 25 et 26 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2020.

Offre d'emploi

Le salon de coiffure Chrisaly'd Coiffure recherche :

COIFFEUR/COIFFEUSE EXPERIMENTE(E) en CDI 35H

Tel : 01.30.59.13.11- 6, place de l'église 78660 Ablis

Fermeture déchetterie

Toutes les déchetteries du SITREVA seront fermées durant la période des fêtes de fin d'année, du mardi 24 décembre 2019 à 12h45 au mercredi 1er janvier 2020 inclus.

Galette des Rois des Aînés



Le CCAS invite les Aînés (sont concernés les personnes âgées de 60 ans et plus, et, leur conjoint) à venir danser, chanter et déguster la galette des rois, le :

Dimanche 26 Janvier 2020,

à 14h30, Espace Culturel « Etincelle »

Le bulletin d'inscription vous sera communiqué ultérieurement.

Réseau Médiathèque

En septembre dernier, les communes d'Ablis, de Bullion, d'Orcemont, de Ponthévrard, de Prunay-en-Yvelines, de Sonchamp, de Saint-Hilarion, de Saint-Arnoult-en-Yvelines et de Rochefort-en-Yvelines ont acté la création du réseau des bibliothèques du Sud Yvelines. Ce réseau est baptisé **Chemin Lis@nt**.

Depuis le 24 octobre, les catalogues en ligne de ces bibliothèques ont été regroupés en un seul et même catalogue, disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://cheminlisant.opac-X.com>

Désormais, il est possible de réserver et de commander des livres disponibles dans les 8 autres bibliothèques partenaires du réseau ! Une navette, qui passe tous les 15 jours, assure le transfert des livres.

Aujourd'hui, être lecteur à la médiathèque Emile-Zola, c'est avoir la possibilité d'emprunter des documents, parmi un choix de près de 68 000 livres, 1200 CD et 2200 DVD !

Pour rappel, pour les Ablisien.ne.s, les tarifs pour une inscription annuelle sont :

Tarif réduit : 4 €/Tarif adulte : 8 €/ Tarif famille : 15 €

La Préfecture vous informe...

L'élaboration des listes électorales a fait l'objet d'une réforme majeure en 2019 destinée d'une part à fiabiliser les listes électorales et d'autre part à offrir aux électeurs la possibilité de s'inscrire au plus près du scrutin. Cette 1ère année de la réforme avec la création du répertoire électoral unique (REU) géré par l'Insee nécessite une phase d'appropriation par les électeurs.

La réforme a mis définitivement fin aux doubles inscriptions sur les listes électorales. :

* pour les expatriés qui jusqu'alors bénéficiaient d'une double inscription sur la liste électorale du consulat du pays de résidence et sur la liste électorale de leur commune de provenance en France

* pour les électeurs qui suite à des déménagements successifs auraient été maintenus par erreur sur des listes électorales de communes différentes

Aussi, si vous avez été expatrié (même si cette époque est lointaine) ou si vous n'avez pas reçu de carte électorale en mai 2019 à la veille des élections européennes, il vous est fortement conseillé de vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est toujours valide.

Vous pouvez :

soit vous rendre sur le site service-public.fr à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » au lien suivant

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

(Attention, le service nécessite une saisie exacte de votre état-civil tel qu'il figure sur votre acte de naissance. En cas de doute, il peut être intéressant de vérifier directement en mairie avant de redemander votre inscription).

soit vous adresser au service compétent de votre mairie pour vérification.

En cas d'absence de la liste électorale de votre commune, il conviendra de formuler une demande d'inscription dès que possible et au plus tard le vendredi 7 février 2020, date limite d'inscription pour pouvoir voter pour les élections municipales de mars 2020. L'inscription s'effectue via le service en ligne « Demande d'inscription sur les listes électorales » (disponible sur le site service-public.fr ou sur le site internet de la mairie) ou en vous adressant directement à votre mairie.

RAPPEL :
STATIONNEMENT ET ARRET TRES GENANT
SUR LES TROTTOIRS

Le stationnement ou arrêt sur les trottoirs est considéré comme très gênant, lorsque tout individu, piéton et/ou personne à mobilité réduite, ne peut plus passer sur le trottoir et est contraint de contourner, le ou les véhicules, sur la chaussée, risquant de se faire renverser par manque de visibilité.

Une personne même parfaitement valide, peut voir sa mobilité réduite, par exemple s'il porte des sacs.

Voici une liste d'usagers, considérés comme personnes à mobilité réduite (On regroupe sous cette terminologie l'ensemble des personnes ayant des difficultés particulières dans leurs déplacements à pied) :

- handicapés moteurs,
- non-voyants ou malvoyants,
- adultes avec poussettes,
- adultes avec jeunes enfants,
- personnes âgées avec canne,
- personnes avec béquilles,
- personnes portant une charge lourde ou encombrante
-



Pour rappel, il s'agit d'une infraction réglementée par l'article R.417-11 du Code de la Route.

De ce fait, vous serez redevable d'une Contravention de 4^{ème} classe, d'un montant de l'amende forfaitaire de 135 euros.

Ceci est également valable pour les résidents se garant au droit de leurs habitations en ne laissant pas la place nécessaire pour la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs au droit des habitations n'appartiennent pas aux riverains mais à la Commune et sont utilisables par et pour tout le monde.

Souvenir de la Gerbe d'Or



En partenariat avec le programme ANCV « SENIORS EN VACANCES », 53 adhérents du Club de la Gerbe d'Or sont partis découvrir le Cantal dans une ambiance des plus chaleureuses.

L'AAJA vous remercie...

Pour notre Action Téléthon en partenariat avec le Syndicat Initiative & Passion Sport, nous remercions tous les participants à notre action ainsi que nos professeurs.

Grand merci aux enfants & adultes qui ont bien voulu participer au défi du tapis roulant.

Les enfants ont parcouru 10 Kilomètres et une dédicace spéciale à Lucas Trindade, 8 ans, qui a parcouru 5,500 Kilomètres à lui seul avec enthousiasme.

La récolte a été de 150€

